



MAIRIE DE
POCÉ-LES-BOIS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Pocé-les-Bois se réunira en mairie :

LE MARDI 07 JUILLET 2026 A 20 HEURES

ORDRE DU JOUR :

1. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ;
2. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION JEUNESSE (AIAJ) :
 - Désignation de nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration –
Délibération qui annule et remplace la délibération n°29-2026 du 21 avril 2026 ;
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ;
4. RÉGULARISATION FONCIÈRE – LOTISSEMENTS DU CHÊNE I ET II :
 - Echange sans soulte de parcelles entre la commune de Pocé-les-Bois et Acanthe ;
5. LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS :
 - Convention de groupement avec les communes de Cornillé et de Saint-Aubin-des-Landes précisant les conditions de coordination du groupement dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Fait à Pocé-les-Bois, le 1^{er} juillet 2026.

Le Maire,
Frédéric MARTIN

